

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 17 (1955)
Heft: 9

Rubrik: La page de la prévention des accidents

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La page de la prévention des accidents

Les jours raccourcissent . . . aussi la fixation de dispositifs réfléchissants devient-elle encore plus urgente!

Malgré les travaux des moissons, un paysan thurgovien a pris la peine de nous remercier et de nous féliciter pour avoir mis à la disposition des agriculteurs des dispositifs réfléchissants à prix réduits. Nous apprécions les lignes de ce correspondant à leur juste valeur, sachant combien il est difficile de recevoir une lettre d'un agriculteur même en plein hiver. Nous reviendrons sur la question de la collaboration au périodique à la fin de l'automne. Pour le moment, nous remercions à notre tour Monsieur J. B., à W., de ses lignes amicales.

L'été est sur son déclin et la longueur des jours diminue visiblement. On est facilement surpris par la nuit, actuellement, alors qu'on est encore occupé aux champs. Ceux qui n'ont pas fixé de dispositifs réfléchissants à leurs chars et qui doivent emprunter la grande route pour rentrer à la ferme ressentent de l'inquiétude pendant tout le trajet, se disant qu'ils sont exposés à une collision par derrière. Ils éprouvent par contre une sensation de sécurité lorsque tracteur et remorque sont munis de tels dispositifs. Nous nous reportons donc une fois de plus à l'action lancée ce printemps pour l'achat de dispositifs réfléchissants à prix fortement réduits, que nous avons mentionnée plus haut, de même qu'aux indications et explications correspondantes parues dans les numéros 5, 6, et 7/55 du «Tracteur». Cette action, comme on le sait, a été prolongée jusqu'au 30 septembre 1955. (Si des retards se produisent dans les livraisons, elle sera probablement prolongée jusqu'à la fin de l'année, ceci d'autant plus que des sections le demandent). Afin de simplifier la commande de ces dispositifs, nous joignons un bon de commande au présent numéro. Nous rappelons en même temps que les dispositifs réfléchissants peuvent être également obtenus aux dépôts locaux des syndicats agricoles.

Sociétaires ! Ne perdez pas de vue que des vies humaines sont en jeu, et également la vôtre ! Votre vie, celle des membres de votre famille ou de vos employés, ne représentent-elles donc pas vraiment une valeur supérieure aux quelques francs qui sont nécessaires pour équiper de deux plaques réfléchissantes toutes vos remorques utilisant la voie publique ? Nous nous indignons à l'occasion, et avec raison, contre le fait que des vies humaines soient inconsidérément exposées à des dangers, lors de manifestations sportives ou ailleurs. Aussi vous demandons-nous :

Question: Que fait donc celui qui, étant donné l'intense trafic actuel, circule sur les routes à la tombée de la nuit, et de nuit, avec des véhicules agricoles non signalés par des dispositifs réfléchissants, ou bien insuffisamment ?

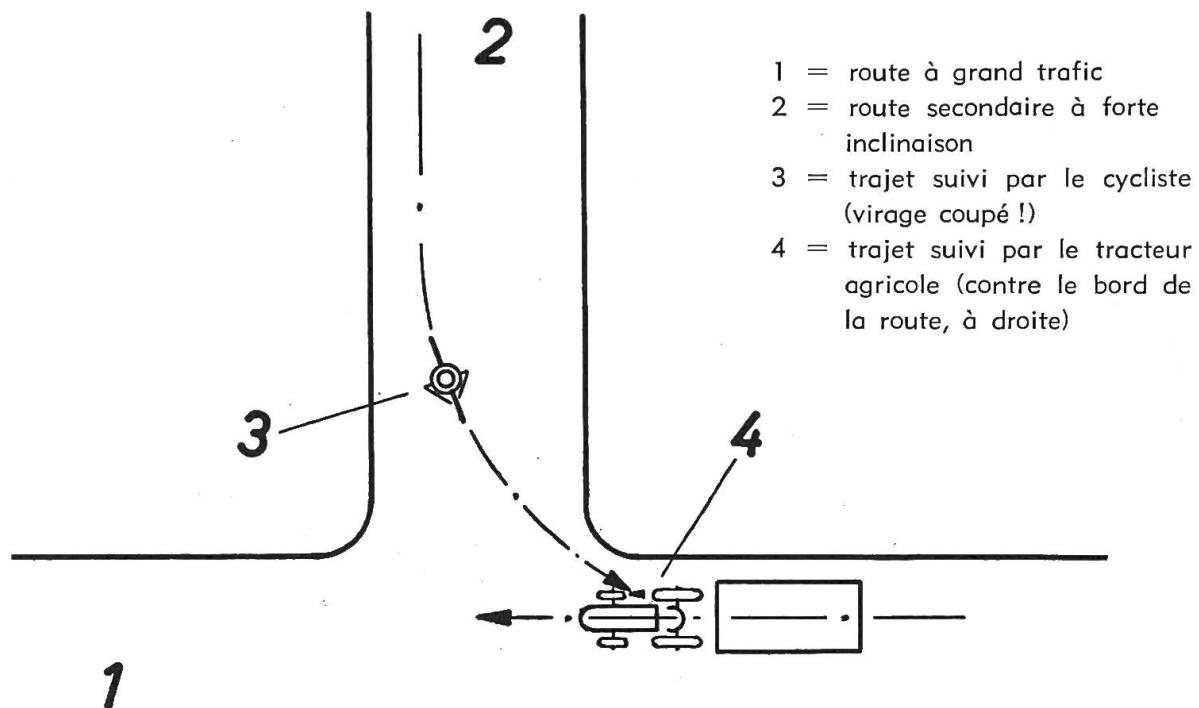
Réponse: Il expose sa vie, et celle d'autres personnes, de manière tout aussi inconsidérée. Les dispositifs réfléchissants permettent aujourd'hui de signaler comme il faut les véhicules agricoles, et à peu de frais.

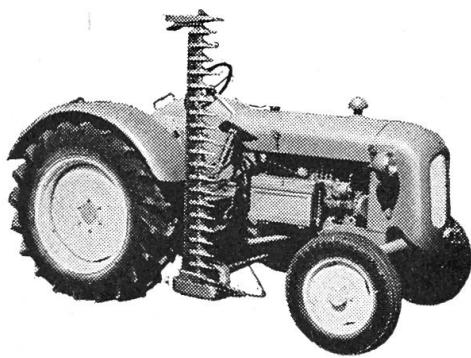
La Rédaction.

Les barres de coupe représentent un danger

Dans sa lettre, le même correspondant nous fait aussi part de sa satisfaction d'avoir muni sa barre de coupe d'une protection, tenant ainsi compte de recommandations antérieures. Un cycliste est en effet venu se jeter dernièrement contre la barre de coupe de son tracteur. Il joint à sa lettre un croquis, reproduit ci-dessous, qui indique la façon dont s'est produit l'accident. Notre correspondant ajoute que l'accidenté est à l'hôpital depuis 3 semaines, avec une clavicule cassée et des blessures à une jambe. Si la barre de coupe n'avait pas été protégée, l'accident aurait certainement eu des suites plus graves et le conducteur du tracteur aurait été tenu pour responsable en dépit de la manière incorrecte de rouler du cycliste. Monsieur J. B. écrit avec raison: «Je ne peux assez recommander aux agriculteurs de pourvoir leur barre de coupe d'une protection!»

Remarque de la Rédaction: Nous sommes reconnaissants à nos lecteurs de nous communiquer des cas d'accidents. Il nous est alors possible de rendre les autres agriculteurs attentifs à des dangers qu'ils ne soupçonnent pas ou dont ils se rendent insuffisamment compte. D'autre part, un agriculteur montre en général plus d'intérêt et de compréhension pour les nouvelles provenant directement de la pratique que pour celles ayant d'abord passé par la plume d'un «rond-de-cuir».





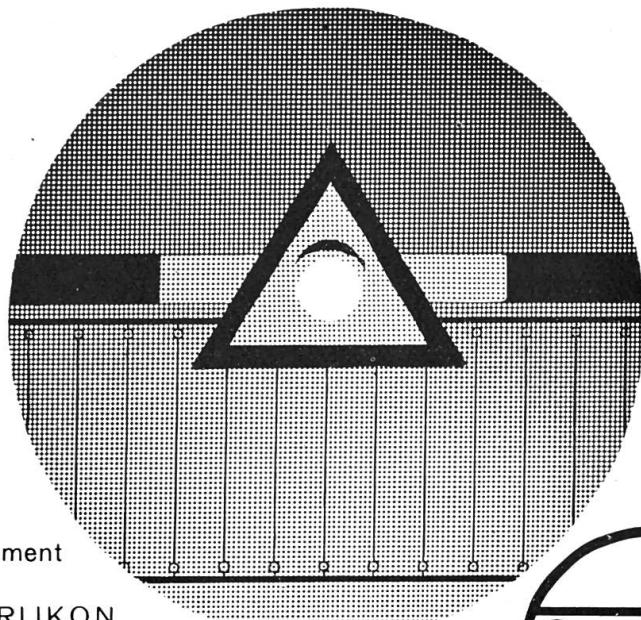
Vogel-Diesel

Le nouveau tracteur va de succès en succès, et il le mérite. Car il n'y en a pas de plus robuste. Moteur Ford Diesel, 18/45 ch, 1900 kg. Braquage facile et court. Voie réglable. Bloquage différentiel, freins tambours formidables. Lente vitesse lente, pour ensileur ou moissonneuse - batteuse. Possibilité de monter tous les accessoires. Demander offre et démonstration.

Fabrique de tracteurs, F. Vogel, Aubonne

Sécurité
à l'approche du train:

barrière baissée



Sécurité également
avec une batterie OERLIKON

Démarrage rapide, allumage et éclairage parfaits

ACCUMULATEURS
1895
1955
60 ANS
OERLIKON



Contrat de faveur avec l'Ass. suisse de propriétaires de tracteurs

**Bien
conseillé**



**Bien
assuré**

Pl. Benjamin-Constant 2 Lausanne

Renseignements par 16 agences générales dans toute la Suisse